



# UNITAIRE

Pour un autre syndicalisme au TRESOR

Solidaires, Unitaires, Démocratiques au Trésor

**AMIANTE : 26 février 2007**

## **MOBILISATION REUSSIE DES PERSONNELS DU « TRIPODE » DE NANTES**

En 1992 et 1993, les personnels de l'INSEE, du Ministère des Affaires étrangères et du Trésor Public évacuaient enfin la Tour Beaulieu à Nantes plus connue sous le nom de « Tripode ».

Jusqu'à cette date et durant vingt ans, les personnels travaillant dans cette Tour ont été exposés à la dangerosité de l'amiante présent massivement dans le bâtiment. Durant ces années, les personnels se sont mobilisés pour faire reconnaître la réalité de l'exposition. Chaque avancée a été obtenue par des luttes : la mise en place d'un suivi médical spécifique, l'évacuation du Tripode, l'étude épidémiologique...

**Durant ces années, l'administration a menti et a dénaturé la réalité.** Depuis 93, un agent exposé à l'amiante sur deux n'a bénéficié d'aucun suivi médical. Aucun contrôle n'a été exercé sur la qualité des examens réalisés et sur leur utilité pour le dépistage des stigmates d'exposition. A chaque nouveau cas, la reconnaissance de maladie professionnelle est un véritable parcours du combattant pour la victime ou ses proches. L'impact de l'exposition, révélé par l'étude épidémiologique, est encore aujourd'hui systématiquement nié par l'administration...

Les représentants du personnel du CHS DI de Loire-Atlantique ont adressé le 15 janvier dernier une lettre ouverte aux Ministres exigeant notamment :

- L'amélioration et le renforcement du suivi médical actuel,
- Le classement du Tripode en site amianté.

Une note de la DPAEP datée du 20 février en réponse à la lettre ouverte du CHS DI a répondu par la négative à ces revendications.

Devant un tel mépris, l'intersyndicale a proposé aux personnels concernés l'occupation du siège régional de l'INSEE à Nantes le 26 février avec la détermination d'exiger des réponses concrètes et immédiates. Soutenus par les différentes fédérations syndicales du département et par des membres de l'ADEVA de Loire Atlantique, 200 ex-agents du Tripode ont occupé les locaux de l'INSEE de 13h30 à 23h.

Cette action a permis des avancées non négligeables. Les intéressés ont obtenu la tenue courant mars d'une réunion spécifique sur une réévaluation du suivi médical. Le représentant du ministère s'est également engagé lors du prochain Conseil Supérieur de la Fonction Publique le 23 mars prochain, à solliciter solennellement l'attention du ministre Christian Jacob sur l'importance du dossier du « Tripode » et à souligner la nécessité d'y apporter des réponses.

Il convient cependant de demeurer prudent et de ne pas prématurément crier victoire... Même si l'action, a permis d'obtenir des résultats significatifs, rien n'autorise aujourd'hui les agents à baisser les bras. Ceux-ci doivent demeurer impérativement MOBILISES !!! Une nouvelle manifestation est prévue quelques jours avant le CSFP devant la préfecture de région avec demande d'audience au Préfet.

Dans ce dossier, la Direction locale du Trésor semble faire preuve d'une étonnante irresponsabilité. Mépris ou incompétence ???

SUD Trésor exige que la Direction locale procède au plus vite au recensement des personnels du Trésor public qui ont travaillé en salle machine, participé aux opérations de connectique ou signalé une activité de ménage, d'entretien ou de sécurité dans le questionnaire de l'enquête épidémiologique en vue de leur classement en secteur III conformément aux dispositions du CHS départemental Finances du 13 avril 2006....

La DGCP a sciemment exposé ses personnels aux dangers de l'amiante pendant des années et en toute connaissance de cause. Il serait aujourd'hui totalement incompréhensible - au vu du crime social majeur que représente le scandale de l'amiante en France et dans le monde - qu'elle ne prenne pas immédiatement la mesure de ses responsabilités et n'agisse pas pour réparer les préjudices dont sont victimes ses agents !!!

# Histoires

E.N.T :

## Envol au dessus d'un lit de moutons

Il fut un temps où l'administration se désolait du peu d'attrait que revêtait le concours d'inspecteur du Trésor tant en interne qu'en externe.

Cette période semble désormais bien révolue, le chômage et la précarité sont passés par là. Passer le concours d'inspecteur et le réussir est un moyen d'accéder à un emploi et de mettre fin à la galère. Pour les externes c'est la perspective d'augmenter leur pouvoir d'achat, d'ouvrir des horizons professionnels. Pour beaucoup, rentrer à Noisiel, c'est reléguer les angoisses au passé.

Du moins le croyaient-ils. Car six mois après le début de la scolarité, certains stagiaires s'interrogent sur leur volonté à pouvoir achever cette scolarité mais également sur leur capacité à résister au traitement qu'il leur est infligé à l'extérieur même de l'enceinte de l'école.

### Vie privée, vie publique ?

Quelle n'a pas été la surprise de la majorité d'entre eux, lors d'une conférence en amphi, d'apprendre que certains élèves se livraient à « l'élevage de moutons », référence non pas aux ovins mais à la poussière, d'autres ne faisaient pas la vaisselle, d'autres encore n'ouvraient pas leurs volets...

Cet inventaire se terminait par une menace de convocation des stagiaires concernés. Le moment de stupeur passé, il est rapidement apparu, qu'au motif de changement de mobilier défectueux, un «état des lieux» a été effectué dans les logements occupés par les stagiaires.

Si l'ENT est bien locataire des lieux, il est évident que toute intervention dans les appartements des élèves sous locataires doit être programmée et les élèves prévenus. Cela aurait évité que certains élèves soient sous la douche ou encore couchés au moment de ces visites.

Cette tirade en amphi a été d'autant plus mal ressentie que certains stagiaires avaient constaté lors de leur emménagement que la propreté des appartements laissait à désirer.

L'on peut s'interroger sur la nécessité de telles interventions dénotant un manque de considération des personnes sauf à penser qu'une note ménage est désormais prise en compte dans la note binette !. Cette opération constitue une violation inacceptable de la vie privées des élèves.

Il s'agit ni plus ni moins d'un abus de pouvoir que ne justifie pas le fait d'avoir la chance d'avoir un appartement à proximité de l'école.

Comme il est inacceptable de menacer les agents accusés de «malpropreté», de mettre leurs noms sur le réseau. Honte à celui par qui la crasse arrive !

S'il est justifié que l'absence de propreté lors de la remise des clefs des appartements entraîne la perte ou l'am-

putation d'une partie de la caution, il n'appartient pas à l'administration de procéder à des actes de délation. A quand les lits au carré .... et les corvées !

### Les maillons faibles

On constatera qu'il y a mieux pour pouvoir travailler dans la sérénité. Or cette atmosphère semble gagner l'enseignement lui même .

Ainsi les stagiaires s'interrogent-ils sur le but de leur formation et notamment le but des Contrôles de connaissances. Au vu des plus récentes épreuves il ressort nettement que celles ci ne sont pas élaborées afin de vérifier l'assimilation des connaissances par les élèves mais bien plutôt pour les piéger. Ainsi en est-il du sujet sur les Finances publiques qui ne ciblait que 10 lignes du cours et portait sur un point de détail ou encore du sujet bureautique intégrant un logo avec extension à modifier.... Sachant que, lors des promotions précédentes cette épreuve permettait aux élèves de se «récupérer».

Les élèves ont la sensation que l'on cherche en permanence à les déstabiliser. Pour la direction, si les élèves n'y arrivent pas c'est qu'ils ne travaillent pas assez. Et certains convoqués, sous le coup d'une véritable pression psychologique, acquiescent.

Ainsi 100 élèves se sont retrouvés à passer l'épreuve de rattrapage, soit près du tiers de la promotion. Du jamais vu ....

Que dire également des propos tenus lors du Conseil de scolarité qui tiennent responsables du niveau les lauréats issus de la liste complémentaire et en font des boucs émissaires...

Bref l'ambiance se détériore : si ce n'était la charge de remboursement des frais de scolarité, ...certains stagiaires n'hésiteraient pas démissionner !

L'on peut légitimement s'interroger sur les volontés pédagogiques affichées ou cachées de la direction.

Certes l'ENT a pour but de former les futurs cadres du Trésor Public mais est-ce de cette façon qu'on leur enseigne le management, basé sur le mépris, l'humiliation ? Dans de telles conditions les agents de catégories B et C dans les services ont tout à craindre du futur comportement de leurs cadres, à la grande satisfaction de certains TPG.

Pour SUD, l'ENT est une école professionnelle et non une grande école à la discipline militaire, n'en déplaise à certains. Elle doit le rester. Lors de la dernière promotion, nous nous interrogeons sur l'évolution de cette école et de ses critères de sélections face au nombre de non titularisations à l'issue de la scolarité.

Nous serons très vigilants sur le sort de cette promotion et attentifs à toute velléité de repréailles.

D'ores et déjà SUD a saisi la DGCP sur cette situation réfutant ainsi l'adage : «qui aime bien châtie bien».

# d'ambiance !!!

## T.G : Etre l'enclume ou le marteau

Dans certaines Trésoreries Générales être chef de service n'est pas forcément une sinécure . Si la fin de gestion 2005 a été des plus délicates avec le passage à la LOLF, elle s'est avérée pourtant de l'avis de beaucoup moins stressante que celle de 2006.

Premièrement, un constat s'impose, le calendrier défini à la fois par le DGCP et la direction locale ne tient absolument pas compte des contraintes des services de la TG. Au volume de travail déjà très important attribué au service Comptabilité au mois de janvier avec l'arrêté de fin de gestion, de nombreuses tâches ont été rajoutées sans étalement des échéances (ajustement et comptabilisation des immobilisations et stocks, rectifications des anomalies comptables, encaissement des redevances domaniales ..) sans oublier les mesures d'apurement des comptes d'imputation provisoire chronophages. tant pour les services de la TG que pour les postes comptables et qui constituent de véritables hérésies comptables le seul but étant de permettre à la direction générale de présenter des chiffres satisfaisants.

Les autres services de la TG ne sont pas épargnés et sont sinistrés tel le service du recouvrement. Et tout cela bien évidemment avec une réduction des effectifs que les directions locales mettent un point d'honneur à appliquer voire à anticiper.

Reste pour les chefs de services deux solutions soit accroître les charges de travail des agents déjà largement mis à contribution, refuser des congés, faire pression au travers de la notation et de l'inscription sur les tableaux d'avancement soit augmenter sa propre charge de travail. Certains ayant opté pour cette dernière solution ont effectué plus de 50 heures de travail hebdomadaires depuis fin décembre sans que cela n'émeuve la direction. Ainsi depuis quelques temps assiste-t-on dans les services à la multiplication de craquages (pleurs, dépressions, perte de sommeil, irritabilité) d'agents, de chefs de services.

A se demander s'il ne s'agit pas d'une opération afin de repérer les plus résistants, les plus retors, pour former l'élite de demain ... ?

L'administration devrait faire très attention aux dérives en cours dans les services, il est évident que les échos que nous avons des services ne sont pas les mêmes que ceux qu'entend la direction. On pourrait même penser que nous évoluons dans des mondes parallèles.

Il est évident que pour nombre de directions locales seuls les résultats comptent, les agents n'étant que «des variables d'ajustement» sacrifiés sans état d'âme sur l'autel proclamé de la modernisation.

## Trésorerie :

### Une conception bien hiérarchisée de la prise de congé

Il était une fois une petite Trésorerie rurale à l'effectif réduit à tel point qu'un dépanneur est en permanence dans le poste depuis plusieurs mois... sans doute pour compenser une vacance d'emploi elle-même durable et qui devrait être enfin prochainement compensée. Comme quoi cet emploi implanté, mais non fourni, n'était pas fictif !

Dans ce poste, où les comptes de gestion 2005 ne sont pas encore partis, pas question pour certains de prendre congé, même si ces derniers figuraient sur le planning des congés annuels ! Aux comptes de gestion tu travailleras, aux comptes de gestion ne pourras toucher le dépanneur, tes congés tu attendras, les contraintes de ta vie personnelle et familiale l'administration ignoreras...

Mais la règle n'est pas la même pour tous : le jour de congé que le trésorier refuse à ses "subordonnés", il n'hésite pas à se l'octroyer ! Ne se considérerait-il donc pas comme partie prenante de l'effectif du poste ?

Vous croyez que nous parlons seulement de vous ?

Malheureusement, beaucoup sans doute réagiront comme vous et se reconnaîtront dans ce petit tableau de la vie quotidienne dans les services du Trésor en ce début de 21ème siècle ..."

## C.P.P :

### Information ou Formation

Il est de plus en plus banal de dénoncer les difficultés que rencontrent les agents afin de pouvoir tout simplement prendre leurs congés, comme, il est également récurrent de se voir refuser des formations aux motifs de nécessité de service et/ou de continuité du service public. Chacun l'aura compris : la diminution des effectifs rend chaque jour plus périlleux l'exercice de nos missions.

Mais, quand il s'agit de participer aux grandes messes du Contrat Pluriannuel de Performance, ces arguments n'ont plus cours.

Pour participer et aiguïser l'esprit de corps (pourtant, bien mis à mal par la notation), pas de soucis : on ferme les postes et on oblige les agents à venir écouter la bonne parole du TPG. La charge de travail qui s'accumule importe peu, pas plus que les agents et les usagers qui trouvent porte close... N'oublions pas «la cerise sur le gâteau» la comptabilisation de cette journée en journée de formation. Formation, certes, mais seulement pour les TPG et les directions locales car tenter de convaincre les agents du bien fondé des réformes, des suppressions d'effectifs, de leur mise en compétitivité, bref, que «tout va bien» doit certainement être comptabilisé en journée «management».

## Indemnité de transport

# Remboursement

### Domicile/travail

En 2006, les préfectures des 3 départements du Nord, de Loire-Atlantique et du Rhône ont conduit une expérimentation sur la prise en charge des frais de déplacement des personnels entre le domicile et le lieu de travail.

Le ministre de la Fonction Publique a décidé de généraliser cette mesure (hors Ile-de-France) à l'ensemble des personnels de l'Etat et de ses établissements.

En conséquence, depuis le 1er janvier 2007, tous les agents, dont la résidence administrative est située hors région Ile-de-France et qui utilisent les transports publics pour leurs trajets domicile-travail, bénéficient du remboursement partiel, par l'employeur, du coût des cartes ou abonnements, mensuels ou annuels, souscrits sur la base du tarif 2ème classe.

La prise en charge par l'employeur est de 50 % du montant du titre de transport, et plafonnée à 51,75 €. Elle s'effectue sous forme d'un versement mensuel, intégré à la paie, et figurant sur le bulletin de paie.

Pour SUD Trésor, si, à l'instar de ce qui existe déjà pour les agents d'Ile-de-France depuis 1982, la participation de l'Etat-employeur aux frais de transports publics constitue une réelle avancée pour les agents qui peuvent y prétendre, il convient toutefois de relativiser la portée de cette mesure :

En effet, les disparités sur l'ensemble du territoire, tant des infrastructures, parfois inexistantes, que des coûts des transports publics, conjuguées aux difficultés de logement obligent les agents à s'éloigner de leur lieu de travail, empêchant nombre d'entre eux de recourir à ces modes de transport.

La décision du Ministre de la Fonction Publique reste de portée financière très limitée. D'ailleurs, l'objectif premier du Ministre n'est pas de soulager le budget des agents, mais de favoriser l'utilisation des transports en commun dans le cadre de la stratégie nationale du développement durable, arrêtée par le gouvernement en 2003.

Alors, plus que jamais, une telle mesure conduit SUD à poursuivre sa réflexion sur le devenir des services publics, en particulier les transports, et sur le rôle de la fiscalité dans leur financement.

**Cas des agents à temps partiel et Berkani :** Les agents travaillant à 50%, et plus, bénéficient de la même prise en charge que ceux travaillant à temps plein. Les agents travaillant à moins de 50% font l'objet d'une prise en charge réduite de moitié par rapport à celle d'un agent à temps plein.

Les agents « Berkani », qui peuvent avoir plusieurs employeurs publics, voient la prise en charge des frais de transport assurée par l'employeur principal (celui qui verse la plus forte rémunération).



*Il y a bien longtemps que SUD Trésor au travers de ses interventions et dans sa presse dénonce les mauvaises conditions de vie au travail des agents voire la maltraitance dont ils font l'objet.*

**Les symptômes sont bien connus : accélération de la cadence de travail, transformation et/ou augmentation des tâches, synonymes de polyvalence et de flexibilité subies et pressions hiérarchiques accrues se rapprochant parfois du harcèlement. Avec les conséquences qui en résultent ; souffrance grandissante qui touche toutes les catégories hiérarchiques avec augmentation des arrêts de travail, sans parler de la démotivation et de l'écoeurement qui s'aggrave.**

**Face à cette situation, les discours lénifiants de notre administration sur les « bienfaits » des réformes en cours sont presque insultants ; pire, ils sont dangereux car ces discours cherchent à masquer une situation explosive et intolérable : de plus en plus d'agents souffrent au travail, victimes des politiques du toujours « plus de chiffre » avec toujours moins de moyens.**

**L'administration, admet tout au plus une dégradation ponctuelle mais non structurelle, les phénomènes dénoncés n'étant que des actes ou des situations de tensions isolés, selon elle, les taux de grève certes importants ne refléteraient pas le profond malaise dépeint par les organisations syndicales .**

**A croire que nous vivons dans des mondes parallèles, dans l'un, les agents, dans l'autre, la DGCP et les directions locales. Mais chacun sait qu'il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut pas entendre....**

**C'est pourquoi SUD Trésor a lancé depuis quelques jours un questionnaire sur les conditions de vie au travail. Plus vous serez nombreux à le remplir et à nous le retourner, plus il sera crédible et révélateur d'une situation dont l'administration ne pourra continuer d'ignorer l'ampleur.**

**Car cette situation n'est pas le fruit du hasard : elle est la résultante de la mise en place progressive d'une politique de réduction des coûts (effectifs notamment) et de compétitivité entre agents (à travers l'évaluation) avec ses objectifs collectifs et individuels et les dispositifs des primes.**

## Catégorie C

Dans le cadre de la loi de modernisation de la fonction Publique, un amendement des décrets 2006-1458 et 2006-1459 du 28 novembre 2006 (Plan Jacob à été voté).

De ce fait, la date d'effet de ces décrets réorganisant les carrières des agents C passe du 1er décembre 2006 au 1er novembre 2006, avec effet rétroactif.

Tous les agents ont reçu leur notification avec une date d'effet au 1er décembre. La DGCP va devoir leur réadresser un courrier afin de tenir compte de la modification.

Ce changement a une incidence particulière pour les agents qui avaient sollicité leur mise à la retraite pour la fin du 1er semestre 2007. Cela concerne plus particulièrement les agents de catégorie C qui attendaient d'atteindre le 7ème échelon de l'échelle 6 de rémunération à l'indice 416 pour partir. En principe les agents qui souhaitent partir en retraite au 1er mai 2007 au lieu du 1er juin ne devraient pas rencontrer de difficulté. (Un simple courrier devrait suffire pour modifier la date de départ, il n'y aura pas lieu de redéposer un dossier en totalité).